

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2009 - COMMUNE - ASSAINISSEMENT - CENTRE DE PLEIN-AIR.

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2009, comme suit :

COMMUNE

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|------------------------------------|------------------------|---|
| <u>Section d'investissements</u> : | 1.289.395,93 | 1.289.395,93 |
| | | dont 499.563,07 (excédent reporté) |
| <u>Section de fonctionnement</u> : | 885.579,12 | 885.579,12 |
| | | dont 278.861,12 (excédent reporté) |

ASSAINISSEMENT

| | | |
|------------------------------------|-------------------|---|
| <u>Section d'investissements</u> : | 362.759,50 | 362.759,50 |
| | | dont 228.546,70 (excédent reporté) |
| <u>Section de fonctionnement</u> : | 83.312,80 | 83.312,80 |
| | | dont 17.731,92 (excédent reporté) |

CENTRE DE PLEIN-AIR

| | | |
|------------------------------------|-------------------|---|
| <u>Section d'investissements</u> : | 293.172,10 | 293.172,10 |
| | | dont 231.205,25 (excédent reporté) |
| <u>Section de fonctionnement</u> : | 547.098,61 | 547.098,61 |
| | | dont 78.418,61 (excédent reporté) |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2008 – Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008
Considérant, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT EXERCICE PRECEDENT | VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT | RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|-----------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---|
| INVEST | 194.722,77 € | | 33.823,93 € | 288.094,32 € 0,00 € | 288.094,32 € | - 59.547,62 € |
| FONCT | 44.808,46 € | 15.460,39 | - 11.616,15 € | | | 17.731,92 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|-------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008 | 17.731,92 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/106) | 0,00 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserve (c/106) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 17.731,92 € |
| Total affecté au c/106 | 0,00 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
Le 30.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : Périscolaire – choix prestataire

Jeannine QUODBACH, chargée de la commission scolaire et sociale fait part au Conseil Municipal des différents modes de gestion d'un accueil périscolaire.

Suite à cet exposé et considérant l'avis de la commission scolaire et sociale,

Le Conseil Municipal :

- accepte le prestataire choisi par la commission scolaire et sociale l'OPAL (Organisation Populaire des Activités de Loisirs) siégeant à STRASBOURG, pour la mise en place et la gestion de l'accueil périscolaire au sein de notre commune pour un démarrage en septembre 2009,
- autorise le Maire à signer toute convention à intervenir avec le prestataire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
Le 30.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : Périscolaire – choix mode de gestion

Jeannine QUODBACH, chargée de la commission scolaire et sociale fait part au Conseil Municipal des différents modes de gestion d'un accueil périscolaire.

Suite à cet exposé et considérant l'avis de la commission scolaire et sociale,

Le Conseil Municipal :

- décide d'opter pour le mode de gestion avec un prestataire de service compétant et expérimenté dans la gestion de l'accueil périscolaire
- autorise le Maire à signer toute convention à intervenir avec un prestataire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
Le 30.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : Cimetière

Considérant qu'un choix de finition du mur d'enceinte du cimetière est possible, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Opte pour un mur d'enceinte mixte, pierres de tailles existantes apparentes aux angles et crépis sur le restant du mur,
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 30.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : Foyer du Football club

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de construction du foyer du football club ainsi que la note d'honoraires de EQUINOXE ARCHITECTURE concernant la mise en place du dossier de permis de construire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet de construction du foyer du football club
- Retient la proposition de EQUINOXE ARCHITECTURE d'un montant de 2.000,00 € HT pour la mise en place du dossier de permis de construire
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 30.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2008 – Budget CPA

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008
Considérant, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT EXERCICE PRECEDENT | VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT | RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT |
|--------|-----------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---|
| INVEST | 191.271,06 € | | 40.034,19 € | 0,00 € 0,00 € | - 0,00 € | - € |
| FONCT | 72.950,67 € | 0,00 | 5.467,94 € | | | 78.418,61 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|-------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008 | 78.418,61 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 78.418,61 € |
| Total affecté au c/1068 | € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008 Déficit à reporter (ligne 002) | |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
Le 30.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : FCTVA - Convention

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 474.596,00 € ;
- décide d'inscrire au budget de la commune 523.084,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 10,21 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
Le 30.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus, sauf M. CAVATZ (procuration)

OBJET : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2008 – Budget COMMUNE -

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008
Considérant, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT EXERCICE PRECEDENT | VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT | RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT |
|--------|-----------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---|
| INVEST | 645.150,72 € | | -145.587,65 € | 834.395,93 € 104.516,87 € | - 729.879,06 € | - 230.315,99 € |
| FONCT | 324.618,91 € | 50.889,33 € | 235.447,53 € | | | 509.177,11 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008 | 509.177,11 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 230.315,99 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 278.861,12 € |
| Total affecté au c/1068 | 230.315,99 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008 Déficit à reporter (ligne 002) | |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
Le 30.03.2009